AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1004
FR0000034639-FS0296

18 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mars 2020, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mars 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 14 771 286 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et 5,74% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	14 771 278	5,75	14 771 278	5,74
Goldman Sachs & Co. LLC	8	ns	8	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**14 771 286**	**5,75**	**14 771 286**	**5,74**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 13 016 943 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 954 718 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 954 710 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre de 7 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 2 mars 2023 et le 14 mars 2030 ; et

- 8 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 30 juin 2020.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 351 451 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.